



ARTICLE 83 des REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT



CLUBS EN INFRACTION AVEC LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES EQUIPES ENGAGEES

Situation au 26 Septembre 2022

Rappel des dispositions :

- > La possibilité d'accéder en division supérieure ou de se maintenir dans une division repose sur le respect des conditions minimales du nombre d'équipes engagées et terminant les championnats en fonction du niveau de l'équipe seniors A
- > La non-observation de ces dispositions entraîne pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée l'impossibilité d'accéder en division supérieure si son classement en fin de saison le permettait ou la rétrogradation en division inférieure si le classement en fin de saison permettait le maintien.
- > Une rétrogradation résultant des dispositions ci-dessus intervient en supplément d'une relégation sportive en division inférieure.
- > Il est rappelé que les vétérans à 11 et à 7 n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination des équipes, de même que les ententes seniors. Une entente en jeunes ou en féminines est décomptée pour une demi-équipe sauf pour les catégories U6 à U9 pour lesquelles la demi-équipe est validée par groupe indivisible de 6 licenciés.
- > Les féminines et les U15 engagés en effectif réduit sont décomptés pour une équipe
- > Le décompte des catégories U6 à U9 n'interviendra que lors de l'évaluation de la prochaine situation

D4

- US Izel - manque 1 équipe seniors
- US Mondicourt – manque 1 équipe seniors
- O Vendin – manque 2 équipes jeunes
- ES Eleu – manque 2 équipes jeunes
- ES Agny – manque 1 équipe jeunes

D5

- AJ Neuville – manque 1 équipe seniors et une demi-équipe jeunes
- FC Richebourg – manque 1 équipe jeunes
- FC Beaumont – manque 1 équipe jeunes - demi-équipe

D6

- AEP Verdrel – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- ES Ourton – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- US Monchy Breton – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- ES Ficheux – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- RC Bruay – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- JS Bourecq – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- AS Bonnières – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5
- DR Lambres – manque 1 équipe jeunes pour accéder en D5 - demi-équipe

D7

JS Achiet – manque 1 équipe pour accéder en D6

ES Roeux - manque 1 équipe pour accéder en D6

FC Thélus - manque 1 équipe pour accéder en D6

US Valhuon - manque 1 équipe pour accéder en D6

Le Secrétaire Général :

Richard RATAJCZAK.